



CABINET

Leader parlementaire de l'opposition officielle

Québec, le 16 février 2021

Monsieur Siegfried Peters
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
2e étage, Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Vous me permettez, au nom de la Cheffe de l'opposition officielle et députée de Saint-Henri-Saint-Anne, de vous transmettre le libellé de la motion que nous souhaitons débattre ce mercredi 17 février, à la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition, et ce, conformément aux dispositions de l'article 97 et suivants de notre Règlement.

Veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice de cabinet,



Anik Montminy

p.j.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition
(Art. 97 et ss. RAN)

« Que l'Assemblée nationale prenne acte que depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'État d'urgence sanitaire en vertu de la Loi sur la santé publique, qui lui accorde des pouvoirs extraordinaires pour lutter contre la pandémie de la COVID-19 et que ces pouvoirs commandent la plus grande transparence;

Que l'Assemblée nationale constate que cette pandémie a fait à ce jour plus de 10,000 morts au Québec, soit près de la moitié des décès liés à cette pandémie au Canada;

Qu'elle demande au gouvernement caquiste qu'il déclenche sans attendre une commission d'enquête publique et indépendante, au sens de la Loi sur les commissions d'enquête, afin de faire la lumière sur tous les aspects de la gestion de la pandémie de la COVID-19 par le gouvernement du Québec ».

Présentée par la Cheffe de l'opposition officielle et députée de Saint-Henri-Saint-Anne
Le mercredi 17 février 2021